

## Apprentissage

L'apprentissage et la professionnalisation sont de véritables atouts, à la fois pour les jeunes et pour les entreprises. Les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ne s'y trompent pas ; **ils forment la moitié des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation** en France.

Ainsi l'U2P partage l'objectif du gouvernement d'augmenter le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation qui sont des voies d'accès privilégié à l'emploi et qui permettent aux entreprises de proximité de préparer les compétences nécessaires à leur développement.

### Propositions

---

L'U2P souhaite une refondation complète du dispositif de l'apprentissage afin de le rendre plus accessible et émet les propositions qui suivent.

- › **CONTRAT**  
Modifier la nature même du contrat d'apprentissage, de sorte que les jeunes puissent changer d'orientation en cours de contrat et que les coûts de rupture n'incombent plus aux entreprises.
- › **CALENDRIER**  
Permettre l'entrée en apprentissage à plusieurs périodes de l'année et non exclusivement au mois de septembre.
- › **PASSERELLES VERS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**  
Créer des passerelles entre la voie de l'apprentissage et l'enseignement général afin de donner plus de mobilité aux jeunes dans leur parcours.
- › **RÉMUNÉRATION**  
Fixer le montant de la rémunération des apprentis en fonction du niveau de qualification atteint et non plus en fonction de l'âge.

- › **RÉGLEMENTATION**  
Optimiser la formation des apprentis mineurs en réduisant les réglementations restrictives qui s'imposent aujourd'hui les concernant.
- › **RÉFÉRENTIELS PROFESSIONNELS**  
Rendre les branches professionnelles décisionnaires en ce qui concerne la création et l'évolution des référentiels professionnels des diplômes et les ouvertures et fermetures de sections au sein des CFA.
- › **FINANCEMENT**  
Consacrer l'intégralité des ressources de la taxe d'apprentissage à la formation des apprentis et à la gestion des centres de formation (CFA). Si la gestion de la taxe est principalement du ressort des OPCA, les régions doivent pouvoir continuer à assurer la péréquation pour le financement des CFA multi-branches et interprofessionnels.
- › **STATUT**  
Revaloriser la fonction de maître d'apprentissage.
- › **SUIVI MÉDICAL**  
Confier à la médecine de ville la responsabilité du suivi des apprentis afin de simplifier les démarches de l'entreprise.
- › **EXONÉRATION EN FAVEUR DES CDI**  
Encourager l'embauche en CDI à l'issue du contrat d'apprentissage par une exonération dégressive de charges sociales sur 4 ans, 80% la première année, 60% la deuxième, 40% la troisième, 20% la quatrième.

## Verbatim

---

*« Avec l'ensemble des entreprises de proximité, l'U2P veut être le fer de lance d'une rénovation de l'apprentissage et de la professionnalisation, des modes de formation qui subissent encore de nombreux freins.*

*Prenons l'exemple de l'Allemagne et de la Suisse qui forment massivement par l'apprentissage et qui bénéficient d'un taux de chômage des jeunes très nettement inférieur à celui de la France. »*

**ALAIN GRISET, PRÉSIDENT DE L'U2P**

## Chiffres clés

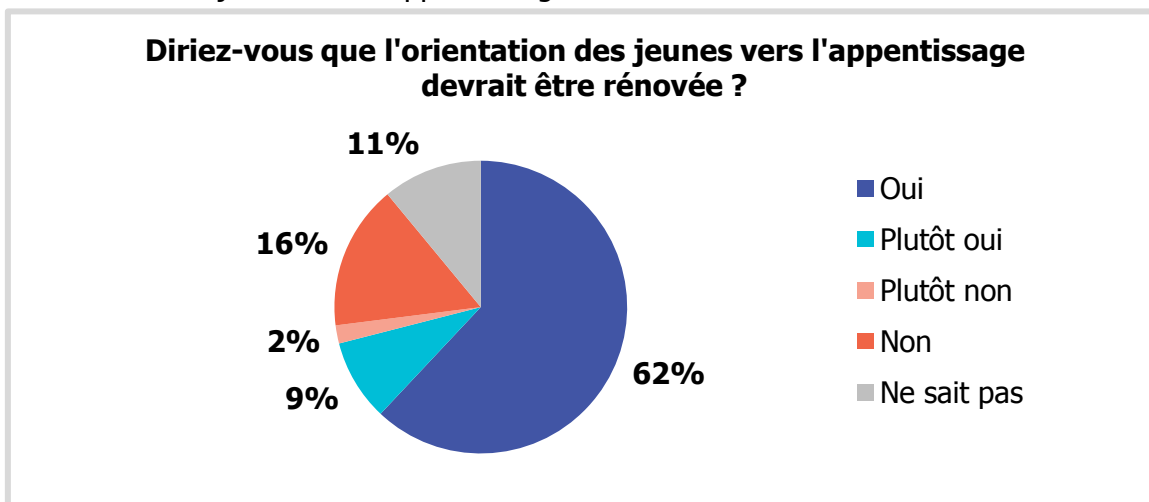
---

**48 %** des apprentis du pays et **54 %** des personnes en contrat de professionnalisation sont formés dans une entreprise de proximité.

**92 %** des chefs d'entreprise réclament la possibilité de rompre le contrat d'apprentissage en cas d'erreur manifeste d'orientation de l'apprenti.

En 2016, **55 %** des nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés dans des entreprises de moins de 11 salariés.

**78 %** des artisans, commerçants et professionnels libéraux estiment qu'une rénovation de l'orientation des jeunes vers l'apprentissage est nécessaire :



*Étude I+C pour l'U2P menée au deuxième trimestre 2017 auprès d'artisans, commerçants et professionnels libéraux.*